Réunion informelle du 24 février 2022

« Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail »

Une réunion présidée par la Directrice Régionale s'est déroulée dans la matinée du jeudi 24 février en vue de présenter aux représentants des personnels les remontées du terrain dans le cadre du fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Elle faisait suite à l'accord signé entre la DG et les organisations syndicales représentatives le 22 octobre 2021.

Ce fonds doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros au niveau national a fait l'objet d'une répartition au sein de chaque Direction en fonction du nombre d'emplois, l'enveloppe allouée à la DRFIP PACA s'élève à 257 000 €.

Ces crédits sont distincts de la dotation de fonctionnement et ne visent pas à financer des travaux ou prestations relevant des obligations légales de l'employeur.

Au niveau de la DRFIP PACA, ce sont **223 propositions** qui sont remontées à la Direction en provenance d'environ une vingtaine de sites du département.

Un tableau récapitulatif non exhaustif a été présenté lors de cette réunion avec un chiffrage de 410 600 € pour le moment.

Une sélection devra s'opérer pour descendre au montant imparti de 257 000 €.

Nous avons pu constater qu'une partie est susceptible de relever d'actions en faveur du cadre de vie au travail des agents, l'autre partie se répartissant entre des actions en lien avec le CHS-CT ou la DGF employeur.

Il ressort de cette enquête que le besoin d'un espace de détente et de convivialité est exprimé sur une dizaine de sites et dans ce contexte la Direction a effectué un premier chiffrage en terme d'équipements mobiliers (stores, espace pique nique, élecroménager, sièges adaptés, coin repas, décoration) s'élevant à près de 198 000 €.

Le tri sélectif papier fait parti des propositions les plus citées dans les sites pour un chiffrage estimé à 72 000 €.

Concernant certaines demandes pour l'installation de douches (pratique du sport sur pause méridienne ou déplacement en vélo), la Direction va procéder à une étude des besoins pour les sites demandeurs.

FO DGFIP 13 a porté lors de cette réunion sa revendication pour que les actions qui seront retenues puissent profiter au plus grand nombre en veillant à ce que les sites où les agents n'ont rien exprimé ne soient pas exclus du dispositif...

Un CTL devrait se tenir d'ici le 30 avril 2022 pour statuer définitivement sur les projets retenus pour la somme impartie.

Mais avant cela, une nouvelle réunion informelle sera programmée pour continuer la discussion sur différents projets et leur chiffrage.

Pour conclure, FO DGFIP 13 tient à rappeler que ce fonds spécial ne peut en aucune façon faire passer l'amère potion du NRP dont l'administration poursuit sans vergogne le déploiement, avec toutes ses conséquences délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents !